

Laissez-nous vous conter...

Fédération des Villes et Conseils de Sages



Edition Congrès 2016

...l'histoire
des Conseils des Sages
et de la Fédération

En 1989,

création des premiers Conseils des Sages.

En 1993,

naissance de la Fédération des Villes Sages.

En 2005,

la Fédération devient
Fédération des Villes et Conseils de Sages.

En 2016,

nous mesurons le chemin parcouru...
....sans sous-estimer celui qui est devant nous.



Kofi Yamgnane,
qui a mis en place
le premier Conseil des Sages,
à Saint-Coulitz, en 1989.

En 1993, lors de la création de la Fédération, un de ses pères, M. Kofi Yamgnane écrivait:

"...de nombreuses voix s'élèvent pour rompre l'isolement des Anciens. Utiliser leur disponibilité et leur expérience pour servir la Cité dont ils sont la mémoire vivante, telle est l'ambition que s'est donnée la Fédération des Villes Sages".

La volonté de "rompre l'isolement des Anciens" avait, alors, pour corolaire, une des missions fixées à la Fédération, par ses statuts, à savoir, "être associée à toute démarche de dialogue et de concertation avec les retraités et les personnes âgées".

La Fédération n'estime plus, aujourd'hui, devoir assumer la représentation des personnes âgées, mais a, en revanche, valorisé la promotion des Conseils des Sages et le développement des liens entre eux.



C'est ce que traduit la devise adoptée, il y a quatre ans, par la Fédération :

"Partageons nos valeurs, échangeons nos expériences"

qui, associée à l'image stylisée de "l'arbre à palabres", complète celles utilisées jusque-là, dans ses documents et plaquettes, pour présenter les Conseils des Sages :

"Avec l'âge, devenons Sages"

OU

"Pas de retraite pour la citoyenneté".

Cette évolution des missions est liée à une mutation profonde des structures de la Fédération.

Due, il y a plus de vingt ans, à la volonté de maires, qui, avaient installé, dès 1989, auprès d'eux, un Conseil des Sages, la Fédération a connu, en effet, deux périodes presque égales,

la première est celle

des Villes Sages,

la seconde, à partir de 2005, associe

les Villes et leur Conseil des Sages.

C'est cette histoire qu'il reste à raconter.

***De la création des premiers Conseils
à la naissance de la Fédération
(1989-1993)***

La naissance de la "démocratie locale"

Sous leur forme particulière, les Conseils des Sages ont été, après les Conseils de quartiers, une des premières formes organisées de participation des citoyens à la vie locale.

La grande loi de décentralisation de 1982 (loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions), qui mettait fin à la tutelle préalable des collectivités territoriales, prévoit, dans son article premier, "le développement de la participation des citoyens à la vie locale", en contrepois des transferts de compétences qu'opère ce texte.

De fait, la mise en place législative ou réglementaire de la démocratie locale ne commencera à s'ébaucher que dix ans plus tard avec la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, qui dans son article 10 affirmait que "*le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale*".

Ce même texte autorisait les communes à créer des comités consultatifs, donnant ainsi, une base légale aux commissions dites extramunicipales - ainsi dénommées parce qu'elles comprenaient des personnes n'appartenant pas au Conseil municipal - mises en place par les municipalités qui souhaitaient associer leurs administrés, aux décisions qu'elles étaient amenées à prendre.

Les premiers Conseils des Sages



C'est dans ce cadre,
qu'en mars 1989,
M. Kofi Yamgnane,
maire de Saint-Coulitz,
commune de 363 habitants
du Finistère,

se dotait d'un Conseil des Sages
chargé de l'assister dans l'exercice de son mandat.

Ce conseil était composé de 9 membres élus par les quelques 80
personnes de la commune, âgées de plus de 60 ans.

A la fin de cette même année 1989,
à La Roche-sur-Yon,
préfecture de Vendée,
qui comptait alors, plus de 48 000 habitants,
son maire, **M. Jacques Auxiette**,
installait un Conseil des Sages



Dans l'un et l'autre cas, il s'agissait, non
pas de créer un cercle de personnes âgées ne
s'intéressant qu'à leurs seuls problèmes, mais
de charger les "anciens" de la commune,
d'une réflexion sur les actions susceptibles de
contribuer au mieux-être des habitants.

En 1991 et 1992, d'autres Conseils des Sages apparaissaient, tant dans de grandes villes (Blois, Mulhouse), que dans des bourgs de 2 à 6 000 habitants (Cerizay, Tournan-en-Brie, Beaurains), voire même dans le district du plateau Picard (25 000 habitants).

L'arbre à palabres,

qui est devenu le symbole de la Fédération, marque le lien qui unit les Conseils des Sages à la tradition des sociétés "dites primitives où, être vieux, être étranger, être handicapé, ne signifient, en aucun cas, être exclus". (Kofi Yamgnane).



La Charte de Blois

A la même époque, était élaborée la Charte, dite de Blois, qui définit les principes fondamentaux applicables à la création et au fonctionnement des Conseils des Sages.

Les règles fixées alors, sont intégrées, aujourd'hui, dans la Charte des Conseils des Sages, adoptée en 2010. Elles restent, de ce fait pleinement valables et représentent le socle sur lequel se construisent les Conseils des sages.

Charte de Blois

- La création d'un Conseil des Sages et la fixation de ses règles de fonctionnement incombent à l'autorité administrative qui le met en place ;

- Les membres de ce Conseil doivent être disponibles (retraités ou préretraités) et avoir atteint un âge fixé par cette autorité administrative, sans pouvoir être inférieur à 55 ans ;

- La compétence du Conseil est motivée par le souci du "bien commun" et non pas par la défense des intérêts des seules personnes âgées ;

- Le Conseil des Sages ne peut "en aucun cas jouer un rôle législatif". En d'autres termes, il dispose d'une force de proposition par opposition aux élus qui ont le pouvoir décisionnel.

La création de la Fédération

A l'initiative de M. Jacques Auxiette, les maires des premières "Villes Sages" décidaient d'établir un lien entre eux, en mettant en place une Fédération.

Son lancement,
le 18 février 1993,
à La Roche-sur-Yon,
était placé
sous le Haut patronage du Président de la République,
François Mitterrand

Conformément à sa devise:

"Pas de retraite pour la citoyenneté",

l'objet de la "Fédération des Villes Sages" était, aux termes de ses statuts "de promouvoir le rôle des anciens dans la vie de la cité et de favoriser la création de toute structure permettant de mieux les associer à la vie locale (...)".

A cette fin, la Fédération se proposait de mener des actions promotionnelles, mais aussi :

- "d'aider à la mise en place de Conseils d'anciens, de Sages (...) ou de toute structure de participation des anciens à la vie locale émanant des collectivités locales ou associations",
- "de répondre" aux besoins d'information, de documentation et de formation des animateurs et des partenaires des Conseils",
- "d'approfondir la réflexion sur la participation des anciens à la vie locale et sur les structures y contribuant",
- "de faire connaître auprès de ses adhérents le résultat de ses travaux par tout moyen d'information approprié : revues, documents, manifestations nationales, régionales, colloques".

Cette problématique, celle d'une association "pionnière", cherchant à développer de nouvelles structures, n'était pas exclusive d'une réflexion sur la démocratie locale. L'ambition que s'était donnée la Fédération des Villes Sages était, d'une part de "rompre l'isolement des Anciens", d'autre part, "d'utiliser leur disponibilité et leur expérience pour servir la Cité, dont ils sont la mémoire vivante". (Kofi Yamgnane).

Ne pouvaient faire partie de la Fédération, que les adhérents à titre individuel, les collectivités territoriales et les associations de retraités. Les Conseils des Sages n'étaient pas admis ès qualités, dans cette Fédération.

Alors que la Fédération connaissait "un passage à vide", les municipalités installaient de nouveaux Conseils des Sages.

Au fil des rencontres locales, naissait l'idée de revivifier la Fédération en la réorganisant.

Le développement des Conseils des Sages (1993-2005)

et la "réanimation" de la Fédération

Une assemblée des Conseils des Sages intéressés par la relance de la Fédération, tenue à Couëron (44) les 6 et 7 mai 2004 chargeait une commission exécutive composée de "sages", de préparer une réforme des statuts.



Il s'agissait, notamment, d'introduire des représentants des Conseils des Sages dans les structures, ce qui permettait d'impliquer des bénévoles, plus disponibles que les élus sur qui reposait, jus-

qu'alors, la charge de la Fédération des Villes Sages.

*Réunions de la Commission exécutive :
Ci-dessus, à Saint-Hilaire-de-Riez,
Ci-contre, aux Herbiers.*



Le 10 mai 2005, l'Assemblée générale chargée d'entériner l'évolution de la Fédération se réunissait, à Nantes.

Y participaient, les élus et membres de Conseils des Sages de :

- Vendée (La Roche-sur-Yon, Les Herbiers, Saint-Hilaire-de-Riez, Venansault),
- Loire Atlantique (Couëron, Le Pouliguen, La Montagne),
- Charente maritime (Rochefort)
- Gironde (Lormont).

Chambéry, Sarcelles et Mulhouse étaient représentées.

Trélazé et Avrillé dans le Maine-et-Loire avaient envoyé des observateurs.

L'Assemblée était placée sous l'égide de ceux qui allaient devenir Présidents d'Honneur de la Fédération rénovée,

MM. Kofi Yamgnane et Jacques Auxiette,

auxquels étaient associés les maires de La Roche-sur-Yon et de Couëron,

MM. Pierre Regnault et Jean-Pierre Fougerat.



(MM. Jean-Pierre Fougerat, Pierre Regnault, Jacques Auxiette et Kofi Yamgnane réunis lors l'assemblée extraordinaire de 2005)



Le vote des nouveaux statuts

La Fédération prenait le nom de

"Fédération des Villes et Conseils de Sages" (FVCS).

Ce nouveau nom traduisait la place faite aux représentants des Conseils des Sages, dans ses organes.

Ceux-ci devaient être, désormais, composés d'élus représentant les villes dotées d'un Conseil des Sages et de membres de ces Conseils, la Présidence étant assurée par un élu, assisté de deux vice-présidents choisis parmi les "sages".

Outre cette modification de sa composition, les statuts de la Fédération étaient amendés pour redéfinir son domaine de compétence, orienté vers la promotion des Conseils des Sages.



*Le nouveau Président
M. Jean-Pierre Fougerat
reçoit les félicitations
des Présidents d'Honneur*





Le premier Conseil d'administration réuni à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire portait à la tête de la Fédération,
M. Jean-Pierre Fougerat,
Maire de Couëron.

M. Pierre Feydeau,
adjoint au Maire de Rochefort,
lui succédait de 2011 à 2014.



Le 13 juin 2014, **M. Jean-Pierre Fougerat** acceptait de reprendre la présidence de la Fédération.

Le 21 février 2015, l'annonce de son décès plongeait dans la peine, tous ceux qui l'avaient aimé et apprécié.



Le 24 mars 2015,
M. Philippe Gaboriau,
Maire de Dompierre-sur-Yon (Vendée),
était élu Président par
le Conseil d'administration.

Du premier au douzième congrès (2005-2016)

Au cours des années qui ont suivi l'installation des nouvelles structures de la Fédération, les adhésions ont progressé rapidement.

Si les communes de la façade atlantique restaient longtemps majoritaires, presque toutes les régions de la France continentale étaient peu à peu représentées.

De ce fait, un des évènements clés de la vie de la Fédération, tant par son contenu, que par les rencontres qu'il induit, à savoir **le Congrès**, a pu être organisé dans des Villes très éloignées des bases initiales de la Fédération.

Congrès après Congrès, la progression de la Fédération a pu être mesurée à l'évolution du nombre de participants à l'Assemblée générale, qui réunit, pour chaque Ville adhérente, un élu et deux membres son Conseil des Sages.

Les Congrès

2005 : Le Pouliguen (Loire-Atlantique)

2006 : Lormont (Gironde)

2007 : Arles (Bouches-du-Rhône)

2008 : Nantes (Loire-Atlantique)

2009 : La Roche-sur-Yon (Vendée)

2010 : Neufchâteau (Vosges)

2011 : Bourgoin-Jallieu (Isère)

2012 : Alençon (Orne)

2013 : Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône)

2014 : Carrières-sous-Poissy (Yvelines)

2015 : Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)

2016 : Amboise (Indre-et-Loire)



Congrès d'Arles (2007)

*Congrès
de La Roche-sur-Yon
(2009)*



*Congrès
d'Alençon
(2012)*



*Congrès
de
Carrières-sous-Poissy
(2014)*



*Congrès
de
Saint-Paul-Trois-Châteaux
(2015)*



Le Congrès, c'est le lieu des rencontres, des retrouvailles, des débats, des discussions.

On y parle d'organisation de compétences, de réalisations et aussi, parfois, de dentelles ou de truffes...

On y travaille en Assemblée générale ou dans le cadre des ateliers organisés depuis 2009 (Congrès de La Roche-sur-Yon).

Ateliers

*Atelier
à Saint-Paul-Trois-Châteaux*



Leur mise en place a permis, année après année, de traiter les sujets les plus divers, témoignant de l'intérêt porté par les Conseils des Sages, à la vie de la Cité dans toutes ses composantes.

Quelques thèmes traités dans les Ateliers :

Place et apports des aînés dans la Cité : Intergénérationnel (2009) ; engagement citoyen des aînés (2010) ; transmission des savoirs (2010) ; mémoire de la Cité (2010).

Aménagement de la Cité : développement durable ou raisonné (2011) ; déplacements (2012) ; cœur de ville (2012) ; densification et qualité de vie (2013).

La vie dans la Cité : déchets (2009) ; lutte contre les discriminations et les exclusions (2010) ; isolement : personnes âgées, handicapées et autres (2011).

Contribution des Conseils des Sages au mieux vivre ensemble : (depuis 2013, Congrès de Carry-le-Rouet).



Au **Congrès 2016**, un des trois ateliers sera consacré aux travaux des Conseils des Sages sur le troisième cercle (le ressenti personnel) du "thème commun", intitulé : "Contribution des Conseils des Sages au mieux vivre ensemble", choisi lors du Congrès de Carry-le-Rouet (2013).

Un deuxième atelier poursuivra la réflexion engagée à Saint-Paul-Trois-Châteaux sur la place des Conseils des Sages dans les structures

nées des évolutions législatives récentes.

Le dernier des ateliers, enfin, essaiera d'ouvrir des voies nouvelles en s'intéressant aux autres formes de participation.

Conférences

*Conférence à
St Paul
Trois Châteaux*



Les Villes

accueillant le Congrès ont, par ailleurs, organisé des conférences du plus grand intérêt, tant en raison des thèmes traités, que de la qualité des intervenants :

- gestion des déchets et pôle de l'eau (Neufchâteau),
- intercommunalité (Bourgoin-Jallieu),
- Scot (Alençon),
- densification urbaine
et conséquences sur les réseaux ERDF (Carry-le-Rouet)
- grandes lignes de la loi NOTRe du 7 août 2015
(Saint-Paul-Trois-Châteaux)

Antennes locales

En 2008, a été introduite dans les statuts, une disposition permettant la mise en place **d'antennes locales**, "constituées d'un membre issu d'un des Conseils Municipaux du ressort de l'Antenne et d'au moins un membre issu d'un des Conseils des Sages du même ressort".

Ces antennes ont une double mission : elles sont chargées "sous l'autorité de la Fédération d'apporter leur concours à la création de nouveaux Conseils des Sages et d'être le lien entre les instances de la Fédération et les Villes et Conseils des Sages de leur région".



Antenne Loire-Vendée à Venansault en 2011

Les Echanges

Si le Congrès est un moment important dans la vie de la Fédération, le maintien du lien entre les Conseils des Sages d'une part et entre eux, et la Fédération d'autre part, reste une préoccupation constante.

Le site "Internet", qui vient d'être restructuré, comprendra, à terme, deux niveaux d'accès, l'un tout public est d'ores et déjà, en partie, opérationnel, l'autre sera réservé aux adhérents.



Ce site devrait permettre aux Conseils des Sages de se faire mieux connaître et de partager des informations, tout en favorisant la promotion de la Fédération.

Le contenu du site est évolutif et doit encore être enrichi, notamment par le développement des "fiches-actions", qui décrivent les réalisations des Conseils des Sages.

"Mes Sages", le journal de la Fédération informe sur la vie de la Fédération, mais aussi, sur celle des ses adhérents, Villes et Conseils des Sages, qui peuvent lui proposer des articles pour se présenter.

Les rencontres régionales organisées, tantôt par une ville, tantôt par un département, ainsi que **l'installation de nouveaux Conseils des Sages** sont l'occasion pour les membres du Bureau, qui s'y rendent de présenter l'action des Conseils des Sages et celle de la Fédération, souvent avec de fructueux résultats.

Conclusion

La Fédération a célébré, en 2014, dans une des salles de l'Assemblée Nationale, ses vingt ans d'existence. Un retour sur les années passées permet de constater qu'aux dix ans de déclin de la Fédération des Villes Sages ont succédé dix ans de progression de "l'attelage" Villes et Conseils des Sages.

Mais, en dépit de cette évolution très positive, des zones d'ombres subsistent.

Les moyens matériels et humains de la Fédération restent trop limités et obèrent son développement.

Il est symptomatique que ce dernier se fasse
"en tâches d'encre" :
une adhésion a un effet contagieux, parce que la promotion relève encore trop du "bouche à oreille".



Par ailleurs, les évolutions législatives ont pu, dans certains cas, conduire à une interrogation sur le domaine de compétences des Conseils des Sages.

Aussi, dès aujourd'hui s'engage une troisième étape :

- celle de la coopération avec d'autres conseils participatifs, tant au niveau communal, qu'intercommunal voire régional,

- celle d'actions de partenariats, que nous voulons aussi larges que possible...



Les racines de notre arbre sont hors de l'hexagone,

Poème africain

« *Chacun possède un savoir et peut le transmettre.*

Aucun savoir n'est supérieur aux autres.

La position sociale n'a pas d'importance .

Les échanges sont gratuits.

Les échanges sont réciproques :

tout offreur est demandeur

et tout demandeur est offreur. »

F.V.C.S.

Cité de La Vigne-aux-Roses

88 rue Jean Launois - Bât M

85000 La Roche-sur-Yon

Téléphone : 02 53 07 30 93

Accueil :

- Lundi et jeudi : 9h à 12h et 14h à 17 h

- Mardi et vendredi : 9h à 12h

Courriel :

villes-conseilsdesages@fvcs.fr

Site Internet :

<http://www.fvcs.fr>